

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2015

DELIBERATION N°15/077

Avenant n°4 à la Convention Opérationnelle entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DromArdèche et l'EPORA Place Rambaud

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération n°11/032 du Conseil d'Administration du 16 mai 2011 et signée le 16 août 2011 entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DromArdèche et l'EPORA, l'avenant n°1 approuvé par délibération n°11/075 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2011 et signé le 15 février 2012, l'avenant n°2 approuvé par délibération n°12/112 du Conseil d'Administration du 17 décembre 2012 et signé le 24 juillet 2013 et l'avenant n°3 approuvé par délibération n°13/072 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 et signé le 17 décembre 2013.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention opérationnelle entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DromArdèche et l'EPORA relatif à la place Rambaud.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant de clôture.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

- 2 JUIN 2015

Pour le Président du Conseil d'Administration

de la région Rhône-Alpes

et du département du Rhône

par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Georges ZIEGLER

